



DEPARTEMENT DU NORD

--

COMMUNE DE BONDUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS MUNICIPALES

Nous, Maire de la Commune de
BONDUES.

FINANCES

N° 2026-73

Régie de recettes

**Fixation du tarif d'une animation
pour les seniors**

Vu la décision municipale n° 03-15 en date
du 25 septembre 2003 instituant une régie
de recettes pour l'encaissement du produit
de manifestations à vocations culturelles,

Vu la décision municipale n° 03-15 du 25
septembre 2003, modifiant la régie de
recettes de spectacles à vocation culturelle
et autres manifestations diverses,

Vu la délibération n° 26-2-2 en date du 8
avril 2026 qui précise que le Conseil
Municipal délègue au Maire le pouvoir et
notamment de fixer, librement et dans tous
les cas, les tarifs des droits de voirie, de
stationnement, de dépôt temporaire sur les
voies et autres lieux publics et, d'une
manière générale, des droits prévus au
profit de la commune qui n'ont pas un
caractère fiscal,

Considérant qu'il convient de fixer le prix de
vente d'une animation pour les seniors,

DECIDONS

Article 1

La sortie au Chaptô est organisée le 13 octobre 2026 à 11h, dans le cadre de la Quinzaine des seniors.

Article 2

Le prix de vente de ladite sortie est fixée à 15 euros par personne. Ce tarif est uniquement réservé aux Bonduois et Bonduoises âgées de 65 ans et plus.

Article 3

M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à M. le Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

Fait à Bondues, le 13 août 2026

Le Maire,

